GUIDE SUR LE MARQUAGE ÉNERGÉTIQUE LORS DE LA VENTE EN LIGNE

INTRODUCTION

Ce guide contient des informations générales pour les fournisseurs et les distributeurs afin de respecter les exigences légales de l'ordonnance sur l'efficacité énergétique (l'OEEE, RS 730.02) en matière d'étiquetage énergétique des appareils lors de la vente en ligne.

DE QUOI S'AGIT-IL?

Lors de la vente en ligne, de nombreux «produits liés à l'énergie» (i.e. les produits consommant de l'énergie durant leur utilisation) doivent être présentés avec une étiquette-énergie (et facultativement avec une fiche d'information sur le produit).

L'étiquette-énergie

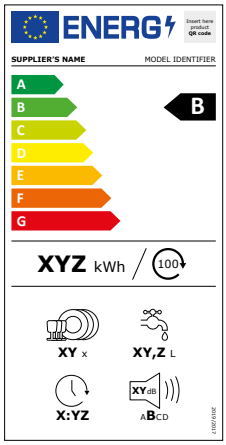

L'étiquette-énergie permet aux consommateurs de comparer et de choisir rapidement les produits en fonction de leur consommation d'énergie et de ressources.

La fiche d'information (optionnelle)

Nom du fournisseur ou marque commerciale				
Adresse du fournisseur				
Référence du modèle				
Paramètres généraux du produit				
Paramètre	Valeur	Paramètre	Valeur	
Capacité nominale (ps)	x	Dimensions en cm ,	Hauteur	x
			Largeur	x
			Profondeur	x
IEE	x,x	**Classe d'efficacité énergétique**	[A/B/C/D/E/F/G]	
Indice de performance de lavage	x,xxx	Indice de performance de séchage	x,xxx	
Consommation d'énergie en kWh [par cycle], sur la base du programme eco avec alimentation en eau froide. La consommation réelle d'énergie dépend des conditions d'utilisation de l'appareil.	x,xxx	Consommation d'eau en litres [par cycle], sur la base du programme eco. La consommation d'eau réelle dépend des conditions d'utilisation de l'appareil et de la dureté de l'eau.	x,x	
Durée du programme (h:min)	x:xx	Type	[intégrable/ à pose libre]	
Émissions de bruit acoustique dans l'air [dB(A) re 1 pW]	x	**Classe d'émission de bruit acoustique dans l'air**	[A/B/C/D]	
Mode arrêt (W) (le cas échéant)	x,xx	Mode veille (W) (le cas échéant)	x,xx	
Démarrage différé (W) (le cas échéant)	x,xx	Mode veille avec maintien de la connexion au réseau (W) (le cas échéant)	x,xx	

La fiche d'information sur le produit fournit des informations spécifiques sur l'efficacité énergétique ainsi que des informations techniques et environnementales sur le produit en question.

Mise à jour: 30 juillet 2026

QU'EST-CE QU'UNE VENTE EN LIGNE?

Il s'agit notamment d'une vente en ligne, lorsque les conditions suivantes sont remplies:

- Le **prix** du produit est affiché; et
- La possibilité de réaliser une **commande** est proposée.

Un système de commande peut être une simple page web avec l'indication des coordonnées sous la forme d'une adresse électronique, d'une adresse postale ou d'un numéro de téléphone, par le biais duquel une commande peut être placée. En outre, il peut s'agir d'un système d'achat en ligne («clic & pay»).

Important! La présence d'une possibilité de commande est importante, car si les prix des produits sont affichés, mais qu'il n'y a pas de possibilité de commande ou d'achat, le site web sera considéré comme du matériel publicitaire en ligne pour lequel d'autres exigences en matière de marquage énergétique s'appliquent.

De plus amples informations sur les exigences en matière d'étiquetage énergétique pour les publicités visuelles, le matériel promotionnel technique et la vente à distance sont disponibles ici.

QUELS SONT LES PRODUITS CONCERNÉS?

Lors de la vente en ligne, les catégories de produits suivantes doivent être munies d'une étiquette-énergie (et facultativement d'une fiche d'information sur le produit):

Appareils ménagers

- Réfrigérateurs*
- Lave-linge et lave-linge séchants domestiques*
- Sèche-linge domestiques (tumblers)*
- Lave-vaisselle domestiques*
- Fours électriques domestiques
- Hottes domestiques

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Office fédéral de l'énergie OFEN

Appareils électroniques et luminaires
- Dispositifs d'affichage électroniques*
- Sources lumineuses*
- Téléphones et tablettes*

Appareils de chauffage et de climatisation
- Climatiseurs
- Chauffe-eau et ballons d'eau chaude
- Dispositifs de chauffage de locaux et de chauffage mixtes (par ex. pompes à chaleur)
- Unités de ventilation
- Dispositifs de chauffage à combustible solide
- Dispositifs de chauffage décentralisés
- Dispositifs de chauffage décentralisés à combustible solide

Appareils professionnels
- Armoires frigorifiques professionnelles
- Appareils de réfrigération disposant d'une fonction de vente directe*

* Appareils avec une nouvelle étiquette-énergie, remaniée, échelonnée de A à G et introduite dès 2021.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE MARQUAGE ÉNERGÉTIQUE LORS DE LA VENTE EN LIGNE

Lors de la vente en ligne des appareils mentionnés ci-dessus, l'étiquette-énergie (et facultativement la fiche d'information sur le produit) doit être affichée. Cette section présente quelques options d'implémentation.

L'AFFICHAGE SUR UNE PAGE PRODUIT

Les «pages produit» donnent diverses informations, comme notamment le prix, pour un produit spécifique. Il existe essentiellement deux options d'affichage pour l'étiquette-énergie (et facultativement la fiche d'information sur le produit) lors de la vente en ligne, illustrées ci-dessous.

OPTION 1: L'AFFICHAGE IMBRIQUÉ

L'étiquette-énergie (et facultativement la fiche d'information sur le produit) peut être affichée sous forme d'affichage imbriqué, l'accès à l'étiquette-énergie se faisant alors par un clic ou un passage (roll-over) de la souris sur la flèche-énergie ou à la première expansion de la flèche sur l'écran tactile.

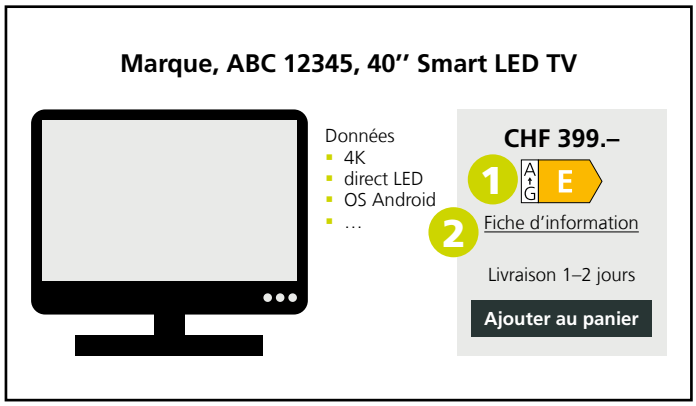

(1) Flèche-énergie
- La flèche-énergie doit être affichée à proximité du prix.
- La flèche-énergie doit donner accès à l'étiquette-énergie complète avec un seul clic. Alternativement, l'étiquette-énergie complète doit apparaître au premier passage de la souris sur la flèche, ou au premier toucher ou à la première expansion de l'image sur l'écran tactile.
- La taille de la police de la classe d'efficacité doit être supérieure ou égale à la taille de la police du prix.
- L'étiquette doit être bien lisible

(2) Lien vers la fiche d'information Facultativement
- Le lien vers la fiche d'information sur le produit doit se trouver à proximité du prix.
- Celui-ci doit se nommer «Fiche d'information».

L’étiquette-énergie et la flèche-énergie

La flèche-énergie qui donne accès à l’étiquette-énergie doit présenter l’un des formats suivants. Cette flèche doit avoir la couleur correspondant à la classe d’efficacité énergétique du produit telle qu’elle figure sur l’étiquette-énergie.

Si le produit appartient à une catégorie d’appareil soumise à la nouvelle étiquette énergie (voir les appareils avec * dans la liste des produits concernés ci-dessus), la flèche-énergie doit contenir l’échelle (A à G) de l’étiquette-énergie.

Pour les produits soumis à l’ancienne étiquette-énergie, il est recommandé que la flèche-énergie contienne l’échelle correspondante (A+++ à D, A+++ à G, A++ à E, A++ à G, A+ à F, A+ à G).

Flèche-énergie applicable pour l’ancienne étiquette-énergie

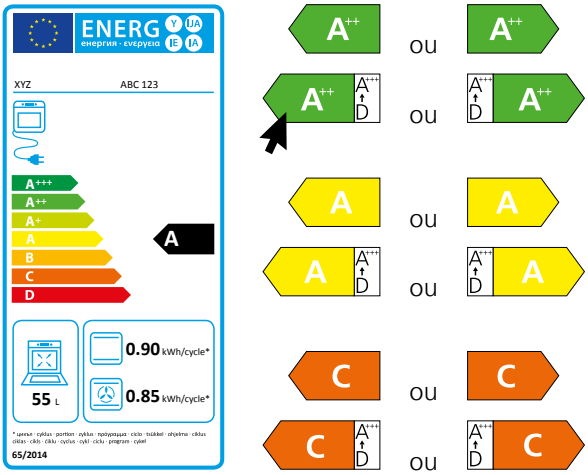

Flèche-énergie applicable pour la nouvelle étiquette-énergie

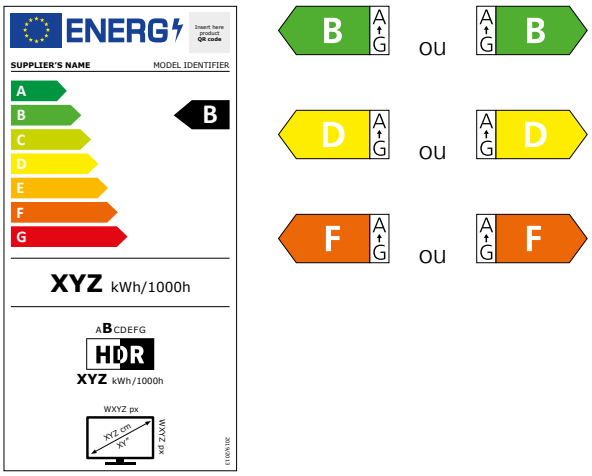

La fiche d’information sur le produit et son lien hypertexte (optionnelle)

Nom du fournisseur ou marque commerciale			
Adresse du fournisseur			
Référence du modèle			
Paramètres généraux du produit			
Paramètre	Valeur	Paramètre	Valeur
Capacité nominale (ps)	x	Dimensions en cm ,	Hauteur x Largeur x Profondeur x
IEE	x,x	Classe d’efficacité énergétique	[A/B/C/D/E/F/G]
Indice de performance de lavage	x,xxx	Indice de performance de séchage	x,xxx
Consommation d’énergie en kWh [par cycle], sur la base du programme eco avec alimentation en eau froide. La consommation réelle d’énergie dépend des conditions d’utilisation de l’appareil.	x,xxx	Consommation d’eau en litres [par cycle], sur la base du programme eco. La consommation d’eau réelle dépend des conditions d’utilisation de l’appareil et de la dureté de l’eau.	x,x
Durée du programme (h:min)	x:xx	Type	[intégrable/ à pose libre]
Émissions de bruit acoustique dans l’air [dB(A) re 1 pW]	x	Classe d’émission de bruit acoustique dans l’air	[A/B/C/D]
Mode arrêt (W) (le cas échéant)	x,xx	Mode veille (W) (le cas échéant)	x,xx
Démarrage différé (W) (le cas échéant)	x,xx	Mode veille avec maintien de la connexion au réseau (W) (le cas échéant)	x,xx

La fiche d’information sur le produit s’ouvre soit directement via un lien sur le site de vente en ligne, soit via un lien du fabricant, de son mandataire ou de l’importateur vers la base de données européenne des produits pour l’étiquetage énergétique (EPREL)*.

Fiche d’information

* Pour pouvoir enregistrer leurs produits dans la base de données EPREL, les entreprises suisses doivent avoir un représentant légal au sein l’UE.

Important! L’affichage de la fiche d’information sur le produit lors de la vente en ligne n’est actuellement pas prescrit en Suisse, mais il est néanmoins recommandé. Dans l’UE, il est obligatoire.

OPTION 2: AFFICHAGE DE L’ÉTIQUETTE-ÉNERGIE COMPLÈTE ET DE LA FICHE D’INFORMATION SUR LE PRODUIT

La deuxième option consiste à afficher l’étiquette-énergie complète (et facultativement la fiche d’information sur le produit) à côté du produit.

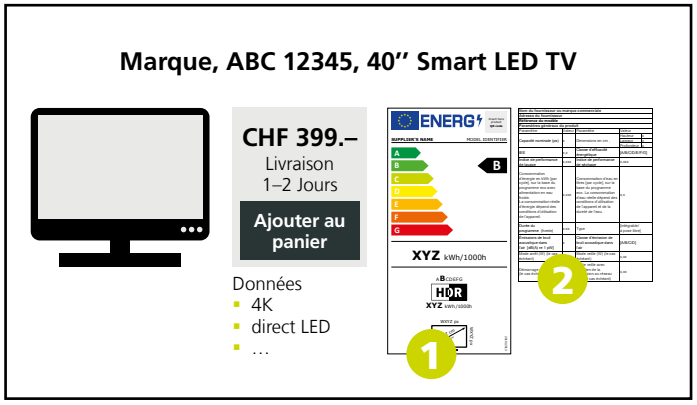

(1)

- L’étiquette-énergie doit être clairement lisible et affichée à proximité du prix.

(2) Optionnel

- La fiche d’information sur le produit doit être clairement lisible et affichée à proximité du prix.

L'AFFICHAGE SUR LES PAGES DE PRÉSENTATION DE PLUSIEURS PRODUITS

Les «pages de présentation de produits» présentent une série de produits sur une seule page. La flèche-énergie ou l'étiquette-énergie complète (et facultativement le lien vers la fiche d'information) doit être affichée même si la commande des produits n'est pas proposée sur cette page, mais à un autre niveau.

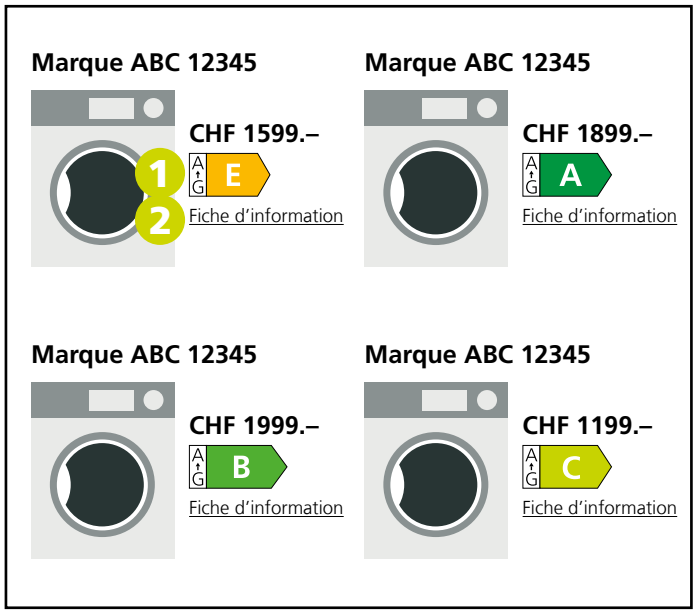

(1)

- La flèche-énergie doit être affichée à proximité du prix.
- La flèche-énergie doit ouvrir l'étiquette-énergie complète en un seul clic. Alternativement, l'étiquette doit apparaître au premier passage de la souris sur la flèche ou au premier toucher ou à la première expansion de l'image sur l'écran tactile.
- La taille de la police de la classe d'efficacité doit être supérieure ou égale à la taille de la police du prix.
- La flèche-énergie avoir la couleur correspondant à la classe d'efficacité énergétique du produit telle qu'elle figure sur l'étiquette-énergie.
- Pour les appareils marqués d'une * dans la liste ci-dessus, la nouvelle flèche-énergie (avec l'échelle latérale de A à G) doit être utilisée.

(2) Optionnel

- Le lien vers la fiche d'information doit se trouver à proximité du prix.
- Celui-ci doit être intitulé «Fiche d'information».

IMPRESSUM
Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC — **Office fédéral de l'énergie OFEN**, Pulverstrasse 13, CH-3063 Ittigen — Adresse postale: 3003 Berne

FAQ

- **Faut-il un code QR sur l'étiquette-énergie et comment puis-je créer un code QR?**
  En Suisse, la reproduction du code QR sur l'étiquette-énergie est facultative. Si le code QR est déjà apposé conformément aux prescriptions de l'UE, il peut être laissé en place. Le code QR est généré automatiquement lors de la création de l'étiquette-énergie via la base de données EPREL.

- **Quelles classes d'efficacité énergétique minimales doivent être respectées?**
  Vous trouverez un aperçu des exigences d'efficacité énergétique en vigueur pour les différentes catégories d'appareils dans notre fiche d'information sur les prescriptions d'efficacité ici. Pour plus de détails, veuillez vous référer à l'OEEE

- **Les produits qui ne respectent plus les exigences en vigueur, peuvent-ils encore être affichés dans le magasin en ligne?**
  Les appareils qui ne respectent pas ou plus les exigences d'efficacité énergétique en vigueur ne peuvent pas être fournis ou proposés. Si 1) le prix et 2) la possibilité de commander ont été retirés de la page produit et une mention du type «le produit n'est plus disponible» ajoutée, les pages web d'appareils qui ne sont plus autorisés à la vente selon l'OEEE, peuvent rester en ligne. Si l'indication du prix demeure et est accompagnée de la mention «actuellement non disponible» ou d'une mention similaire, ou si la possibilité de demander le prix et des conseils et de commander demeure, les pages sont considérées comme une offre au sens de l'OEEE et constituent une infraction à l'ordonnance si les produits offerts ne respectent plus les exigences en vigueur.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

De plus amples informations sont disponibles sur le site de l'OFEN, notamment sur les sujets suivants:

- Surveillance du marché
- Étiquettes-énergie et exigences en matière d'efficacité
- Ordonnance sur l'efficacité énergétique (OEEE, RS 730.02)
- Modèles d'étiquettes-énergie et de flèches-énergie (disponibles uniquement en anglais)

Disclaimer: L'OFEN a élaboré ce guide afin de soutenir les acteurs du marché concernés dans l'exécution de leurs obligations dans le cadre de la réglementation sur l'étiquetage énergétique. Ce guide ne prétend pas à l'exhaustivité et ne doit pas être utilisé comme unique source de preuve du respect de la réglementation en vigueur. Il demeure de la responsabilité de chaque acteur du marché, fournisseur et distributeur de respecter les dispositions de loi et d'ordonnance en vigueur.